



CIPI
Centre d'information pour
la prévention des incendies



suva

Communiqué de presse
Berne, le 30 juillet 2024

Dix règles d'utilisation des feux d'artifice

Le 1er août, le ciel s'illuminera de feux d'artifice. De nombreuses personnes oublient qu'ils présentent des risques. Selon la statistique de l'assurance-accidents (LAA), on dénombre environ 40 blessés chaque année au sein de la population active. Les enfants ne sont pas épargnés non plus. Le CIPI, le BPA et la Suva ont établi dix règles de sécurité pour limiter le risque d'accident et d'incendie et d'accident.

Entre 2018 et 2022, environ 200 accidents dus à des feux d'artifice se sont produits pendant les fêtes du 1er août. Il y a environ 40 blessés par an au sein de la population active. Près de 35 % des accidents concernent des brûlures et 25 % des cas des lésions auditives.

Les bricolages, la distraction et la négligence sont les causes principales de nombreux accidents avec des feux d'artifice. Pour éviter les ratés, le dispositif de lancement joue un rôle extrêmement important. Allumez les fusées sur des bâtons ou des tubes de lancement bien stabilisés. Les bouteilles ne conviennent pas, car elles sont instables et risquent de basculer. Les batteries doivent être placées sur une surface stable et fixées en respectant le mode d'emploi. Une blessure sur trois causée par des feux d'artifice touche les poignets, les mains ou les doigts. N'allumez jamais une fusée ou une chandelle romaine en la tenant dans vos mains.

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI, le Bureau de prévention des accidents BPA et la Suva ont établi **dix règles de sécurité** à respecter pour l'utilisation des feux d'artifice.

1. **Achat:** se faire expliquer l'utilisation des feux d'artifice. Lire le mode d'emploi et suivre les instructions.
2. **Stockage:** conserver les feux d'artifice au frais, au sec et hors de portée des enfants.
3. **Bricolage:** éviter de bricoler ou de fabriquer soi-même des feux d'artifice, car cela est extrêmement dangereux.
4. **Distance:** ne jamais allumer un feu d'artifice au milieu d'un groupe de personnes. Toujours respecter la distance de sécurité indiquée dans le mode d'emploi.
5. **Ratés:** attendre au moins 15 min avant de s'approcher d'un feu d'artifice qui n'a pas fonctionné. Ne jamais tenter de le rallumer. Ramener les ratés au point de vente.
6. **Protection:** fermer les portes, fenêtres et lucarnes. Retirer les matériaux inflammables des balcons et remonter les stores en toile.
7. **Tir:** allumer les fusées sur des bâtons ou des tubes de lancement bien stabilisés. Ne pas enfoncer le bâton de la fusée dans la terre et ne pas le tenir en main.



CIPI
Centre d'information pour
la prévention des incendies

bfu
bpa
upi

suva

8. **Enfants:** tenir les briquets, allumettes et feux d'artifice hors de portée des enfants en bas âge. Surveiller les enfants et leur expliquer l'utilisation des feux d'artifice en utilisant un langage adapté à leur âge.
9. **Cigarette:** interdiction absolue de fumer à proximité des engins pyrotechniques, y compris sur les stands de vente.
10. **Eau:** garder de l'eau à proximité pour éteindre un début d'incendie et refroidir les brûlures.

Autres conseils de sécurité: bfb-cipi.ch/feux-dartifice

Informations aux médias :

- Rolf Meier, service de presse CIPI, 031 320 22 82, media@bfb-cipi.ch
- Mara Zenhäusern, service de presse BPA, 031 390 21 21, medien@bfu.ch
- Jean-Luc Alt, service de presse Suva, 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI sensibilise la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.

Consultez également nos articles d'actualité sur la prévention des incendies sur les réseaux sociaux.

